

LEXIQUE



Lexique*

Administrations publiques (S13)

Ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires. Le secteur des administrations publiques (S13) comprend les administrations publiques centrales (S1311), les administrations publiques locales (S1313) et les administrations de sécurité sociale (S1314).

Agrégat

Grandeur synthétique mesurant le résultat de l'activité économique. Le principal agrégat est le PIB.

Autoconsommation

Consommation de produits provenant d'une production propre des ménages (potager, élevage, chasse, etc.). En comptabilité nationale, l'autoconsommation fait partie intégrante de la consommation des ménages.

Branche

Regroupement d'unités de production homogène. Les branches sont définies par référence à une nomenclature de produits : une branche produit tous les biens ou services décrits dans un poste de la nomenclature, et uniquement ceux-ci.

Capacité ou besoin de financement (B9A)

Solde du compte de capital. Il est égal à l'épargne brute augmentée des transferts nets en capital et diminuée des dépenses faites à des fins d'accumulation : FBCF, variations de stocks, acquisitions nettes d'objets de valeur et d'actifs non financiers non produits (terrains, actifs incorporels ...). On parle de capacité de

financement si le solde est positif, de besoin de financement s'il est négatif.

Catégorie socioprofessionnelle

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles, dite PCS, a remplacé, en 1982, la CSP. Elle classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salaarié ou non).

Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels (8 postes) ;
- les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) ;
- les professions (486 postes).

Dans le cadre de la décomposition du compte par catégorie de ménage, une nomenclature intermédiaire en 13 postes, construite à partir de celle en 24 postes, est retenue. Il faut noter le regroupement spécifique des professions libérales avec les indépendants, plus classiquement rapprochés des cadres.

Chômage

Conformément aux directives du Bureau international du travail, les chômeurs sont les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui étaient :

- « sans travail », c'est-à-dire n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié ;
- « disponibles pour travailler », dans un emploi salarié ou non salarié ;
- « à la recherche d'un travail », c'est-à-dire qui avaient pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour chercher un emploi salarié ou non salarié.

* Les codes inscrits entre parenthèses sont les codes d'opération ou d'agent de la nomenclature internationale des comptes nationaux.

Le taux de chômage est calculé par l'Insee selon ces principes. Le Pôle emploi comptabilise par ailleurs les demandeurs d'emplois inscrits en fin de mois.

Compte de patrimoine

État de la valeur des actifs détenus et des passifs contractés par une unité ou un secteur institutionnel, dressé à un moment précis dans le temps. Son solde est la valeur nette.

Les actifs et passifs enregistrés dans le compte de patrimoine sont évalués aux prix du marché en vigueur à la date d'établissement de ce compte.

Consommation de capital fixe (K1)

Dépréciation subie par le capital fixe au cours de la période considérée par suite d'usure normale et d'obsolescence prévisible.

Le terme « brut » dans les expressions comme Produit intérieur brut ou Formation brute de capital fixe signifie que la consommation de capital fixe n'a pas été soustraite. Quand on la soustrait de ces grandeurs, leur valeur est dite « nette ».

Consommation des ménages

Le cadre de la comptabilité nationale comprend 2 agrégats relatifs à la consommation des ménages : les dépenses de consommation des ménages et la consommation effective des ménages.

La dépense de consommation des ménages (P31) se limite aux dépenses que les ménages supportent directement. Elle comprend la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. On y inclut aussi les loyers imputés, que les ménages propriétaires de leur résidence principale se versent implicitement à eux-mêmes.

La consommation effective des ménages (P41) est la somme de la dépense de consommation des ménages et des consommations individualisables incluses dans la dépense de consommation finale des Administrations et des ISBL. Ces dernières sont les dépenses des administrations et des ISBL dont les bénéficiaires peuvent être précisément définis. C'est le

cas en particulier des dépenses pour l'éducation et pour la santé. On distingue en leur sein des prestations sociales en nature (D631) et des transferts de biens et services non marchands (D632).

Consommation intermédiaire (P2)

Valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production. L'usure des actifs fixes mis en œuvre n'est pas prise en compte ; elle est enregistrée dans la consommation de capital fixe.

Contribution à la croissance

La croissance du PIB peut être décomposée en la somme des contributions de ses différentes composantes : dépenses de consommation des ménages et des administrations publiques, investissement, variations de stocks et solde commercial. Dans les cas simples, la contribution d'une composante à un agrégat (le PIB par exemple) est égale au produit du taux de croissance de cette composante par son poids dans l'agrégat à la date précédente. Cette formule n'est pas valide pour les volumes aux prix de l'année précédente chaînés, concept de volume selon lequel sont publiés les comptes nationaux. Toutefois, en première approximation, le calcul précédent avec l'évolution de la composante en volume chaîné et le poids en valeur fournit une mesure relativement précise de la contribution.

Cotisations sociales effectives (D611)

Ensemble des versements que les individus et leurs employeurs effectuent aux administrations de sécurité sociale et aux régimes privés. Elles se décomposent en cotisations à la charge des employeurs (D6111), à la charge des salariés (D6112), et à la charge des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi (D6113).

Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs (D122)

Contrepartie des prestations sociales fournies directement par les employeurs à leurs salariés, leurs anciens salariés et autres ayants droit, diminuée le cas

échéant des cotisations sociales à la charge des salariés.

Coût salarial

Le coût salarial est constitué par l'ensemble des dépenses qui incombent à l'entreprise pour l'emploi d'un salarié. Il se répartit en :

- un coût direct, composé principalement des salaires bruts auxquels s'ajoutent différents avantages salariaux (avantages en nature, intéressement et participation) ;
- un coût indirect formé essentiellement des cotisations patronales légales et conventionnelles et de diverses charges (formation professionnelle, frais de transport, œuvres sociales).

Coût salarial unitaire

Les coûts salariaux unitaires rapportent les coûts salariaux à la valeur ajoutée en volume. Leur taux de croissance peut être approché par la croissance du salaire moyen par tête augmentée du taux de charge sociale et diminuée de la croissance de la productivité par tête.

Dépense de consommation des ménages (P31)

Voir Consommation des ménages.

Dépenses de consommation pré-engagées

Dépenses qui sont réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Cette définition a été préconisée par la commission « Mesure du pouvoir d'achat des ménages ».

Ces dépenses sont définies comme suit :

- dépenses liées au logement (y compris loyers imputés aux propriétaires occupant leur logement), dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles ;
- services de télécommunications ;
- frais de cantine ;
- services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ;
- assurances (hors assurance-vie) ;

- services financiers (y compris services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

Dividendes (D421)

Revenus de la propriété versés aux actionnaires qui ont mis des capitaux à la disposition d'une société. L'émission d'actions constitue pour une société une façon de se procurer des capitaux autrement que par l'emprunt. Contrairement au capital emprunté, le capital-actions n'est pas à l'origine d'une créance fixe en termes monétaires, et ne permet pas aux porteurs des actions de percevoir un revenu fixe ou prédéfini.

Économie nationale

Ensemble des unités résidentes sur le territoire économique. Le territoire économique français comprend la métropole et les départements d'Outre-mer. Les DOM faisaient partie du reste du monde dans les précédentes bases.

Emploi

Ensemble des personnes, salariés et travailleurs indépendants, exerçant une activité rentrant dans le domaine de la production (voir ce mot).

Emploi équivalent temps plein

Nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique.

Entreprise individuelle (S14A)

Entreprise qui n'a pas la forme juridique de société. En comptabilité nationale, les entreprises individuelles ne sont pas dissociées des ménages qui les possèdent.

Épargne (B8)

Solde du compte d'utilisation du revenu disponible et du compte d'utilisation du revenu disponible ajusté. Pour les ménages, elle est égale au revenu disponible diminué de la dépense de consommation, ou au revenu disponible ajusté diminué de la consommation effective (voir ces mots).

L'épargne peut être calculée nette, si l'on retranche la consommation de capital fixe.

Excédent brut d'exploitation (B2)

Solde du compte d'exploitation. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des impôts sur la production, et augmentée des subventions sur la production.

Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le revenu mixte (voir ce mot).

L'excédent d'exploitation peut être calculé net, si l'on retranche la consommation de capital fixe.

Exportations de biens et de services (P6)

Ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit.

Formation brute de capital fixe (P51)

Acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.

La formation de capital fixe peut aussi être calculée nette, si l'on soustrait la consommation de capital fixe.

Importations de biens et de services (P7)

Ensemble des biens et des services fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit.

Impôts sur la production et les importations (D2)

Versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques ou par les institutions de l'Union européenne et qui frappent la production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et autres actifs utilisés à des fins de production. Ces impôts sont dus indépendamment de la réalisation de bénéfices d'exploitation. Ils comprennent les Impôts sur les produits (D21) et les Autres impôts sur la produc-

tion (D29), notamment les impôts sur les salaires et la main d'œuvre.

Impôts sur les produits (D21)

Impôts dus par unité de bien ou de service produite ou échangée. Ils font partie des Impôts sur la production et les importations. Ils comprennent notamment la TVA.

Impôts sur le revenu (D51)

Impôts frappant les revenus, les bénéfices et les gains en capital. Ils sont établis sur les revenus effectifs ou présumés des personnes physiques, ménages, sociétés et institutions sans but lucratif au service des ménages.

Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM, S15)

Ensemble des unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages. Leurs ressources principales proviennent de contributions volontaires en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété.

Intermédiation financière

Activité par laquelle une unité institutionnelle acquiert des actifs financiers et, simultanément, contracte des passifs pour son propre compte en effectuant des opérations financières sur le marché. Les actifs des intermédiaires financiers et leurs passifs présentent des caractéristiques différentes, ce qui suppose que, dans le processus d'intermédiation financière, les fonds collectés sont transformés ou regroupés en fonction de leur échéance, leur volume, leur degré de risque.

Investissement

Voir FBCF.

Investissements directs étrangers

Investissements qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer, dans

le cadre d'une relation à long terme, une influence significative sur sa gestion. On retient en pratique un seuil minimal de détention de 10 % du capital. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre les deux unités, mais également toutes les opérations en capital ultérieures entre elles et entre les unités institutionnelles apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés.

ISBLSM

Voir Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Loyer imputé

En comptabilité nationale, on considère que les propriétaires sont producteurs d'un service de logement, dont ils sont les propres bénéficiaires. À ce titre, leur sont attribués comme ressources des loyers imputés, qui correspondent aux loyers qui seraient acquittés dans le secteur locatif privé pour des logements de caractéristiques similaires. Ces loyers imputés sont également inclus dans leur dépense de consommation.

Loyer réel

Somme versée par un locataire en contrepartie de la jouissance d'un logement. Le loyer ne comprend pas les charges locatives, qui sont destinées à couvrir un certain nombre de dépenses dues par le locataire et liées à la consommation d'eau et d'énergie, l'utilisation de l'ascenseur, le chauffage collectif le cas échéant, une partie des dépenses d'entretien ou de réparation des parties communes, les taxes d'enlèvement des ordures ménagères, etc. En comptabilité nationale, seul le reste à charge réellement payé par les ménages est inclus dans la dépense de consommation en loyer réel. Les allocations logement sont donc déduites.

Ménages (S14)

Individus ou groupes d'individus considérés tant dans leur fonction de consommateurs (S14B) que dans celle, éventuelle, d'entrepreneurs (S14A) produisant des biens marchands ou des services financiers et non financiers marchands.

Ménages ordinaires (au sens des enquêtes ménages)

Depuis 2005, est considéré comme un ménage l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun. La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre. Font donc partie du même ménage des personnes qui ont un budget commun, c'est-à-dire :

- qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage ;
- et/ou qui bénéficient simplement de ces dépenses.

Dans les enquêtes réalisées avant 2005, les personnes devaient partager la même résidence principale pour être considérées comme des ménages (ou « ménages ordinaires »). Par ailleurs, il n'était pas nécessaire qu'ils aient un budget commun. De fait, un ménage correspondait à un logement (résidence principale).

Dans le cadre de la décomposition du compte par catégorie de ménage de l'année 2003, les ménages ordinaires correspondent donc à des ménages-logement.

Niveau de vie

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC - voir définition ci-dessous). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Opérations financières

Ensemble des opérations entre deux unités institutionnelles portant sur des actifs ou des passifs financiers. Certaines opérations sont purement financières : prêts, émission ou cessions de titres. D'autres sont la contrepartie d'une opération sur biens et services ou d'une opération de répartition, qui se traduit par un transfert de moyens de paiement.

Opérations de répartition (D)

Opérations par lesquelles la valeur ajoutée engendrée par la production est distribuée entre la main-d'œuvre, le capital et les administrations publiques, et opérations de redistribution du revenu et de la richesse.

Organismes de placement collectif (OPC)

Sociétés financières dont la fonction consiste à placer, sur les marchés monétaires, des capitaux ou en biens immobiliers, les capitaux qu'elles collectent auprès du public (SICAV, FCP, SCPI).

Personne de référence

La personne de référence du ménage est la personne de référence de la famille lorsqu'il n'y en a qu'une (l'homme du couple ou le parent de la famille monoparentale), ou choisie parmi les personnes de référence des familles ou parmi les membres des ménages de personnes isolées en privilégiant l'activité puis l'âge.

Population totale

Ensemble des personnes, nationaux ou étrangers, établies de façon durable sur le territoire économique du pays, même si ces personnes en sont temporairement absentes. La population totale est calculée à une date déterminée. Toutefois, la moyenne annuelle du nombre d'habitants fournit une base appropriée pour l'estimation des variables de la comptabilité nationale ou comme dénominateur en cas de comparaisons.

Population active

Ensemble des personnes des deux sexes qui sont pourvues d'un emploi ou sont au chômage (au sens du Bureau international du travail ; voir Chômage).

Pouvoir d'achat du revenu disponible

La notion usuelle de pouvoir d'achat correspond au pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages (ou revenu réel disponible). L'évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut rapporte l'évolution du revenu disponible brut à celle du prix de la dépense de consommation des ménages.

Prélèvements obligatoires

Ensemble des impôts et des cotisations sociales effectives perçues par les administrations publiques et l'Union européenne. Le taux de prélèvements obligatoires est le rapport des prélèvements au PIB.

Prestations sociales

Transferts aux ménages destinés à alléger la charge financière que représente pour ceux-ci la protection contre un certain nombre de risques ou de besoins ; ils sont effectués par l'intermédiaire de régimes organisés de façon collective ou, en dehors de ces régimes, par des unités des administrations publiques ou des ISBLSM. Au sein des prestations sociales, on distingue les prestations sociales en espèces (D62) et les prestations sociales en nature (D631, voir transferts sociaux en nature).

Les prestations sociales en espèces (D62) sont celles dont l'objet est de fournir un complément de revenu sans affectation particulière (retraites, indemnités journalières, allocations chômage, RMI).

Prix d'acquisition

Montant effectif payé par l'acheteur par unité de bien ou de service achetée. Il comprend les impôts, la TVA ne comptant que pour sa partie non déductible, et les subventions sur les produits sont déduites. Il comprend aussi les frais de transport acquittés séparément par l'acheteur pour prendre possession des produits au moment et au lieu voulus. Il exclut les intérêts qui viennent s'ajouter en cas d'octroi d'un crédit.

Prix de l'année précédente chaînés

Dans les comptes nationaux, annuels comme trimestriels, les grandeurs exprimées en volume sont publiées aux prix de l'année précédente chaînés. Ce mode de calcul rend mieux compte des évolutions des agrégats que celui à prix constants. Avec la première méthode, le poids de chaque composante élémentaire de l'agrégat est réestimé chaque année ; avec la seconde, la pondération est celle de l'année de base. Dans le cas d'une composante dont le prix baisse for-

tement, le matériel électronique par exemple, la pondération en prix constant devient rapidement trop élevée : les volumes aux prix de l'année précédente chaînés corrigent cela en réajustant le poids chaque année. Mais cette meilleure représentation économique a un coût : l'additivité disparaît. La consommation totale, par exemple, n'est pas la somme de la consommation en biens et de la consommation en services. Le calcul des contributions à la croissance doit alors être adapté à ce concept de volume non-additif.

Prix de base

Montant que le producteur reçoit de l'acheteur par unité de bien ou de service produite, diminué des impôts sur les produits et augmenté des subventions sur les produits. Le prix de base exclut les frais de transport facturés séparément.

Prix caf (coût, assurance, fret)

Prix d'un bien à la frontière du pays importateur ou prix d'un service fourni à un résident avant acquittement de tous les impôts et droits sur les importations et paiement de toutes les marges commerciales et de transport dans le pays.

Prix fab (franco à bord)

Prix d'un bien à la frontière du pays exportateur ou d'un service fourni à un non-résident. Il comprend la valeur des biens ou des services au prix de base, des services de transport et de distribution jusqu'à la frontière, les impôts moins les subventions.

Production (P1)

Activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Production marchande (P11)

Production écoulee ou destinée à être écoulee sur le marché. Elle comprend :

- les produits vendus à un prix économiquement significatif (c'est-à-dire un prix couvrant plus de 50 % des coûts de production) ;
- les produits troqués ;
- les produits utilisés pour effectuer des paiements en nature, y compris les rémunérations des salariés en nature ;
- les produits livrés par une unité d'activité économique locale à une autre unité d'activité économique locale appartenant à la même unité institutionnelle et destinés à être utilisés par cette dernière pour sa consommation intermédiaire ;
- les produits ajoutés aux stocks de biens finis et de travaux en cours, destinés à une ou plusieurs des utilisations précédentes.

Production pour usage final propre (P12)

Biens ou services qu'une unité institutionnelle produit et conserve pour sa consommation finale ou sa formation brute de capital fixe.

Productivité apparente du capital

La productivité « apparente du capital » ne tient compte que du seul facteur capital comme ressource mise en œuvre. Le terme « apparente » rappelle que la productivité dépend de l'ensemble des facteurs de production (travail et capital) et de la façon dont ils sont combinés. Elle est usuellement mesurée en rapportant la richesse créée au facteur capital :

- la richesse créée est mesurée par la valeur ajoutée en volume ;
- seul est retenu le volume de capital mis en œuvre dans le processus de production, c'est-à-dire le capital fixe productif.

Productivité apparente du travail

La productivité « apparente du travail » ne tient compte que du seul facteur travail comme ressource mise en œuvre. Le terme « apparente » rappelle que la productivité dépend de l'ensemble des facteurs de production et de la façon dont ils sont combinés. La productivité appa-

rente du travail est usuellement mesurée en rapportant la richesse créée au facteur travail :

- la richesse créée est mesurée par la valeur ajoutée en volume ;
- seul le volume de travail mis en œuvre dans le processus de production est pris en compte et il peut être quantifié de plusieurs manières :
 1. si le volume de travail est mesuré par le nombre d'heures travaillées, on parle de « productivité horaire apparente du travail » ;
 2. si le volume de travail est mesuré par le nombre de personnes en emploi (personnes physiques), on parle de « productivité par tête ».

Produits financiers dérivés

Les produits dérivés sont des produits financiers dont la valeur dépend d'un actif, éventuellement fictif, appelé « notionnel » ou « sous jacent » et d'un « prix » généralement représenté par un taux d'intérêt, un taux de change ou un indice. Les principaux produits dérivés sont les options (y compris bons de souscription), les contrats à terme, les swaps (de taux ou de devises) et les contrats de garantie de taux.

Produit intérieur brut aux prix du marché (B1)

Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes.

Il peut se définir de trois manières :

- le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;
- le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;
- le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs

institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

Rémunération des salariés (D1)

Ensemble des rémunérations en espèces et en nature que les employeurs versent à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers : salaires et traitements bruts en espèces et en nature, cotisations sociales effectives et imputées à la charge des employeurs.

Reste du monde (S2)

Les comptes du reste du monde retracent les relations économiques entre les unités qui font partie du territoire économique et celles qui n'en font pas partie.

Revenu arbitrageable

Le revenu arbitrageable correspond au revenu disponible après déduction des dépenses de consommation pré-engagées.

Revenu disponible (B6)

Le revenu disponible brut est la part du revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements sociaux et fiscaux. Le revenu disponible brut comprend les revenus d'activités (salaires et traitements bruts des ménages, augmentés des bénéfices des entrepreneurs individuels), les revenus du patrimoine hors plus values latentes ou réalisées (dividendes, intérêts et loyers), les transferts (notamment les indemnités d'assurance nettes des primes) et les prestations sociales (allocations familiales, minima sociaux, pensions de retraite, indemnités de chômage...). Le revenu disponible brut est diminué des impôts et cotisations sociales versés. Les quatre principaux impôts directs pris en compte sont : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, les contributions sociales généralisées (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS). En revanche, les droits de succession ne figurent pas dans ce décompte.

Revenu disponible ajusté (B7)

Pour les ménages, revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des Institutions sans but lucratif au service des ménages (voir Consommation effective des ménages).

Revenu mixte (B3)

Solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur.

Revenus primaires

Revenus dont disposent les unités résidentes du fait de leur participation directe à des processus de production et revenus de la propriété.

Revenus de la propriété (D4)

Revenus que reçoit le propriétaire d'un actif financier ou d'un actif corporel non produit en échange de sa mise à la disposition d'une autre unité institutionnelle. Ils comprennent principalement les dividendes versés par les sociétés, les intérêts et les loyers des terrains (les loyers des logements, actifs corporels produits, sont considérés comme le paiement d'un service).

Salaires et traitements en nature (D112)

Biens, services ou autres avantages fournis gratuitement ou à prix réduit par les employeurs à leurs salariés et que ceux-ci peuvent utiliser à leur convenance pour satisfaire leurs besoins ou ceux des autres membres de leur ménage.

Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)

Services non facturés mesurés par les marges que les intermédiaires financiers obtiennent sur les dépôts et les crédits de leur clientèle. Les SIFIM sur les dépôts représentent l'écart entre la rémunération versée sur les dépôts et les coûts de refi-

nancement que ces dépôts permettent d'éviter. Les SIFIM sur les crédits représentent l'écart entre les intérêts reçus sur les crédits et les coûts de refinancement de ces crédits.

Sociétés d'assurance (S125)

Ensemble des sociétés et quasi-sociétés financières dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière résultant de la mutualisation de risques.

Sociétés financières (S12)

Ensemble des sociétés et quasi-sociétés dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière (intermédiaires financiers) et/ou à exercer des activités financières auxiliaires (auxiliaires financiers).

Sociétés non financières (S11)

Ensemble des unités institutionnelles qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires.

Subventions (D3)

Transferts courants sans contrepartie que les administrations publiques ou les institutions de l'Union européenne versent à des producteurs résidents dans le but d'influencer leurs niveaux de production, leurs prix ou la rémunération des facteurs de production. On distingue les Subventions sur les produits (D31), versées par unité de bien ou de service produite ou importée, et les Autres subventions sur la production (D39).

Taux d'autofinancement

Rapport de l'épargne brute à la FBCF.

Taux d'épargne

Rapport de l'épargne au revenu disponible.

Taux d'investissement

Rapport de l'investissement à la valeur ajoutée.

Taux de marge

Rapport de l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée.

Transferts privés

En comptabilité nationale, tous les transferts entre résidents, qu'il s'agisse de transferts d'argent (pensions alimentaires, aides financières) ou d'achats/ventes de biens et services (automobiles, vêtements, électroménager) sont neutres et ne font pas l'objet d'évaluations. Dans le cadre de la décomposition du compte des ménages par catégorie il ne peut plus en être de même, car ces transferts ne sont pas uniformément répartis entre les ménages. Des flux de revenus désignés par le terme « transferts privés » ont donc été introduits. Il s'agit de transferts monétaires uniquement. Les transferts en nature en sont exclus : ainsi, la somme qu'un étudiant reçoit de ses parents pour payer son loyer est incluse mais pas la somme que représente le loyer si les parents le payent directement au propriétaire. Les héritages et donations sont également hors champ des « transferts privés ».

Transferts sociaux en nature (D63)

Biens et services individuels qui sont fournis gratuitement aux ménages par les administrations publiques ou les institutions sans but lucratif. Ils comprennent d'une part les prestations sociales en nature (D631) qui sont destinés à alléger la charge financière que représente la protection contre un certain nombre de risques ou de besoins, tels les remboursements de sécurité sociale, et d'autre part les transferts de biens et services non marchands individuels (D632), c'est à dire essentiellement les services d'éducation et d'hospitalisation pris en charge par les administrations.

Unité de consommation (UC)

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Unité institutionnelle

Centre élémentaire de décision économique caractérisé par une unicité de comportement et une autonomie de décision dans l'exercice de sa fonction principale. Une unité résidente est dite institutionnelle dès lors qu'elle dispose d'une autonomie de décision dans l'exercice de sa fonction principale et qu'elle dispose d'une comptabilité complète, ou au moins qu'elle serait en mesure d'en établir une pertinente du point de vue économique ou juridique.

Valeur ajoutée (B1)

Solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Variation des stocks (P52)

Valeur des entrées en stocks diminuée de la valeur des sorties de stocks et des pertes courantes sur stocks. ■